



pimkie®

LIVRET D'ACCUEIL PRÉVOYANCE

Ensemble du Personnel Non cotisant à l'AGIRC

À EFFET DU 1ER JANVIER 2017

Diramode – Promotion du Prêt à Porter – Soprino

VOS GARANTIES



DIRAMODE PROMOTION DU PRÊT A PORTER - SOPRIMO ENSEMBLE DU PERSONNEL NON AFFILIE A L'AGIRC		Prestations au 01/01/ 2017 Montant de la prestation exprimée en % du salaire de référence TA-TB-TC
DECES OU PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA) NON ACCIDENTELS		
Célibataire, veuf, divorcé sans enfant à charge		75%
Marié, concubin, pacsé sans enfant à charge		135%
Assuré avec un enfant à charge		170%
Majoration par enfant à charge supplémentaire		35%
DECES OU PERTE TOTALE ET IRREVERSIBLE D'AUTONOMIE (PTIA) ACCIDENTELS		
Capital supplémentaire		100% du capital décès non accidentel
DOUBLE EFFET (DECES POSTERIEUR DU CONJOINT, PARTENAIRE PACS, CONCUBIN)		
Capital à répartir entre les enfants à charge		100% du capital décès non accidentel
FRAIS D'OBSEQUES		
En cas de décès du salarié, conjoint, partenaire pacsé, concubin, enfant à charge		100% PMSS en vigueur jour du décès
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL		
Salarié de + de 1 an d'ancienneté :		En complément et relais des obligations de mensualisation des CCN3148 pour Diramode et CCN 3065 pour PPPet SOPRIMO.
Salarié de - d'1 an d'ancienneté :		90 jours continus
Prestation		70% du salaire de référence brut (*)
INVALIDITE PERMANENTE / INCAPACITE PERMANENTE		
1ère catégorie		42% du salaire de référence brut (*)
2ème et 3ème catégorie		70% du salaire de référence brut (*)
Incapacité permanente tx \geq 66% :		70% du salaire de référence brut (*)
Incapacité permanente tx \geq 33% et $<$ 66% :		3N/2 de la rente 2ème cat. Invalidité (*) et N est le taux d'incapacité permanente attribué par la Ss.

(*) Y compris les prestations versées par la Sécurité sociale.

Le cumul des sommes versées en cas d'incapacité de travail ou d'invalidité par les différents intervenants (Sécurité sociale, organismes complémentaires, employeur, Pole Emploi, etc...) ne saurait conduire l'assuré à percevoir un revenu de remplacement excédant 100% de son salaire net.

Verspieren, vocation client

Société anonyme conseil d'administration au capital de 1 000 000 €
RCS Lille Métropole – SIRET 321 502 049 00166 – N° Orias : 07 001 542 www.orias.fr
N° de TVA intracommunautaire : FR 45321502049 – CCP Lille 959 M – APE 6622 Z

Crédit photo : Getty Images